

Compte-rendu de la réunion de conseil municipal extraordinaire du 28 Janvier 2022

Présents :

AUDRY Régine, GORIN Jean-Paul, ROBLIN Delphine, LASNIER Florence, FOREST David,
CHARPENTIER Valérie, GOSSE Edouard, FAURE Nelly, BARBIER David.

Public assistant à ce conseil : PERRIN Yasmine et MILETA Robert

Absents excusés : MALETA Nathalie qui donne pouvoir à AUDRY Régine.

CHOLLET Jean-Luc qui donne pouvoir à CHARPENTIER Valérie.

Madame LASNIER Florence a été désignée secrétaire de séance.

- Lecture du P V du 14 Janvier 2022 – Approuvé à l'unanimité

Dossier SAINT-ROMBLE :

À la suite du jugement rendu par le Tribunal Administratif d'Orléans en date du 16 décembre 2021, la Commune de SUBLIGNY est déboutée de ses demandes contre l'architecte Mr GARNIER.

Après avoir donné les montants de la procédure et des sommes susceptibles d'être allouées à Me TANTON, Avocat de la commune, en cas d'avis favorable lors de l'appel, Mme le Maire lit le projet de délibération, et demande au conseil de voter pour faire ou non appel de ce jugement : A l'unanimité le conseil vote pour l'appel.

Coût de cette procédure frais d'avocat : 2500,00 € + 6% des sommes récupérées pour l'avocat.